RECTIFICATION ET MODIFICATION DES LISTES

LISTE XVIII – AFRIQUE DU SUD

Addendum

La communication ci‑après, datée du 29 novembre 2018, est distribuée à la demande de la délégation de l'Afrique du Sud.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Il est fait référence au document G/MA/TAR/RS/524 par le biais duquel l'Afrique du Sud a présenté un projet de modifications de la Liste XVIII, Partie IV, section II, conformément à la Décision ministérielle de Nairobi sur la concurrence à l'exportation (WT/MIN(15)/45‑WT/L/980), et au document G/MA/TAR/RS/524/Add.1, par le biais duquel l'Afrique du Sud a précisé que ce projet de modifications prendrait effet conformément à une communication distincte ultérieure que le gouvernement sud‑africain soumettrait au Directeur général après l'achèvement des procédures internes.

L'Afrique du Sud confirme que les procédures internes sont achevées et que les modifications de sa Liste peuvent donc être formellement certifiées.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**